

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2022

à 20 h 30

Conseil Municipal :

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie.

Présents : Tous les conseillers sauf Mme Georgina COPITET représentée par Mme Gina BUCHE, Mme Isabelle BOUCKSOM représentée par M. Jean-Jacques GOUAULT et M. Maxime FRANCOIS absent excusé.

Convocation par mail en date du 14 octobre 2022.

Mme Gina BUCHE a été nommée secrétaire

Le Maire énumère ensuite l'ordre du jour :

Délibérations :

- Validation compte-rendu dernier conseil
- Recrutement de deux agents recenseurs
- Fixation du tarif de concessions du cimetière communal
 - Dossier CCAS
 - Rapport activité CUGR 2021 (dossier en annexe)
 - Cadeaux fin d'année agents communaux
 - 20 ans secrétaire de mairie
- Proposition acquisition terrain PONSIN zone le Lohan

Questions diverses : Sobriété énergétique du Grand Reims, Point sur les travaux communaux et Grand Reims, Retour commission bâtiments, Retour commission fleurissement, Retour commission fêtes et cérémonies

Le Maire reprend les délibérations.

Comme à chaque début de Conseil, la première délibération consiste à ce que le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Délibération N°37 - Procès-Verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2022 - validation

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15, L.2121-23 et L.5211-1,

Vu le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 12 septembre 2022,

Considérant qu'il convient de l'approuver,

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **de valider** le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2022.

Délibération N°38 – Recrutement et rémunération de deux agents chargés du recensement

Le Maire signale que le recensement de la population sur Bétheniville doit se faire en 2023 ; il faut donc recruter des agents recenseurs et, en fonction du nombre de logements sur la commune, l'INSEE recommande deux agents recenseurs. La secrétaire de mairie sera Agent coordonnateur et sera assistée de M. Luc APPERT. Leur rôle sera :

- de mettre en place l'organisation de la collecte dans la commune suivant les préconisations de l'Insee,
- de mettre en place la logistique,
- d'organiser la campagne locale de communication,
- d'organiser la formation des agents recenseurs,
- d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Le rôle des agents recenseurs sera de :

- distribuer et collecter les questionnaires complétés par les habitants,
- informer les habitants de la possibilité de remplir le questionnaire sur Internet,
- vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis, en veillant à se conformer aux instructions de l'Insee

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 10°,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 332-23,

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif en application de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié aux enquêtes de recensement de la population, pour la période allant du 19 janvier au 18 février 2023.
- **de rémunérer** les agents recenseurs chargés du recensement en fonction de l'indice nouveau majoré (INM) 352 sur la base d'une durée hebdomadaire de 22 heures avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires sur autorisation du maire.

Délibération N°39 - Validation des décisions de la commission pour la gestion de l'action sociale : 1 demande d'aide sociale

L'Adjointe Déléguée, Marianne LECOMTE, présente un dossier de demande d'aide financière examiné par la commission pour la gestion de l'action sociale le 06 octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de valider les décisions de la commission pour la gestion de l'action sociale.

✓ la délibération N°39 A/2022 demande d'aide financière pour remplissage de cuve fuel pour 600 euros acceptée à hauteur de 200 euros à une famille composée d'un couple avec deux enfants de Bétheniville. Sachant que le secours catholique versera un complément.

Approuvée à la majorité : 3 abstentions, 11 pour.

Le Maire informe le conseil que le secours populaire viendra sur le village deux fois par mois (jours, dates et lieu à définir avec la Mairie) .

Délibération N°40 - Communauté Urbaine du Grand Reims Rapport d'activités 2021 **Information au conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2021,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS **RAPPORT D'ACTIVITES 2021** **INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

C'est pourquoi, il vous est proposé de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activités 2021 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activités 2021 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Délibération N°41 – Proposition d'acquisition du terrain AE 3 a de 15 472 m² appartenant aux Consorts PONSIN pour 20 euros/m²

Le Maire soumet au conseil municipal la proposition de la famille PONSIN de vendre à la commune la parcelle AE 3 a leur appartenant d'une contenance de 15 472 m² pour la somme de 309 440.00 ce qui donne 20 euros /m².

Ce terrain nous permettrait de réaliser une zone commerciale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **autorise** le Maire à faire une proposition d'acquisition au prix de 20 euros le m² soit 309 440.00 euros.

- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.

- **précise** que les frais seront à la charge de la Commune.

M. le Maire indique que pour cet achat, il serait judicieux de faire un emprunt (sur une partie de l'acquisition) afin de ne pas utiliser tous nos fonds libres.

Délibération N°42 – Fixation des tarifs de concessions du cimetière communal pour les contrats conclus après le 1er novembre 2022

Monsieur le Maire propose de passer le tarif des concessions cimetière de 100 euros à 150

euros pour une concession cimetièrre de trente ans et d'une superficie de 2 m² environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** le changement de tarification des concessions cimetièrre en les passant de 100 euros à 150 euros la concession trentenaire d'environ 2 m² à partir du 1^{er} novembre 2022.

Cette délibération annule et remplace celle du 21 janvier 2016 numéro 04.

Cette augmentation avait été demandée lorsque la commune avait ajouté un 2^{ème} colombarium au cimetièrre mais aucune délibération n'avait entériné la décision. Les dépenses concernant notre cimetièrre ont été importantes ces dernières années avec l'acquisition des 2 colombariums, le jardin du souvenir, le réaménagement de la haie, les abris pour les poubelles, l'ossuaire, ...

Délibération N°43 – Ressources humaines : cadeau de fin d'année au personnel

Les cadeaux de fin d'année relèvent de la politique d'action sociale définie par la collectivité territoriale. Les prestations d'action sociale résultent d'une décision de l'assemblée délibérante et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir. Elles ont un caractère facultatif et peuvent donc être différentes selon les collectivités. Le Maire, M. Jean-Jacques GOUAULT, propose de maintenir ce cadeau de fin d'année offert sous forme de chèques cadeaux et pour un montant de 120 euros par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter le principe du chèque cadeau
- de fixer le montant par personne à 120 euros,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bon de commande

Délibération N°44 – Cadeau des 20 ans de carrière en tant que secrétaire de mairie de Cécilia DA COSTA – rédacteur

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Cécilia DA COSTA a été engagée par la commune au service administratif en mai 2002 en tant qu'agent contractuel et stagiaire le 1^{er} septembre de la même année.

Cette année, elle fête ses 20 ans en tant que secrétaire de mairie à la commune de Béthenyville.

Le Maire propose que la commune lui offre un cadeau pour ses 20 années de dévouement au service de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

- **d'offrir** un cadeau (ou plusieurs) à Madame Cécilia DA COSTA afin de la remercier pour son dévouement à la commune.

Informations municipales

Sobriété énergétique

M. le Maire informe le conseil que toutes les communes du Grand Reims ont été destinataires d'un courrier concernant la sobriété énergétique.

La CUGR souhaite que chaque commune fasse un effort sur l'éclairage public.

Trois options ont été proposées :

- Réduction importante ou suppression totale de l'éclairage public entre 22h et 5 h du matin dans les zones d'activité
- Réduction de l'intensité de l'éclairage public entre 22h et 5 h du matin
- Coupure complète de l'éclairage public entre 22h et 5 h du matin.

M. le Maire propose de diminuer l'intensité de l'éclairage public étant donné que notre commune est passée en 2017 aux leds.

Après un tour de table, il a été décidé de descendre l'intensité des lumières du coucher du soleil (17 h-18h) à 21h à 50 % puis passer à 20 ou 30 % après 21 h.

Pour les décorations de Noël, un effort est aussi proposé : la commune les installera cette année encore car toutes nos illuminations sont en leds mais elles seront mises plus tard et retirées plus tôt (dans la semaine du 15 décembre jusqu'au 08-09 janvier).

Voiries de la CUGR

- Le chemin du Martelet est terminé depuis environ un mois.
- Dans la rue du Martelet :

M. JUROVITCH Michaël a élagué le terrain le long du canal.

Enedis est intervenu pour tous les propriétaires

Orange : deux entrées de terrain non faites

M. le Maire signale qu'une voiture en mauvais état est stationnée depuis plusieurs semaines dans la rue et qu'elle risque de gêner si les travaux de voirie reprennent en début novembre.

M. Didier RYSEN explique qu'il a eu une conversation téléphonique avec le propriétaire, que ce dernier ne pourra bouger la voiture qu'après le 05 novembre, après l'avoir réparée.

M. le Maire rappelle que la commission fleurissement devrait se réunir dès la fin des travaux afin de voir pour les massifs (de la propriété de M. JUROVITCH jusqu'à la propriété de M. OUDIN).

- Le Jardin du Coq (de Nov'Habitat jusqu'à chez M. Dos Santos) – devant l'ancienne maternelle, cette rue était au programme 2023 mais comme il y a un petit reliquat au budget voiries de la CUGR, elle sera faite cette année.

M. le Maire indique qu'à la prochaine réunion de la commission voiries, il sera nécessaire de lister tous les aménagements à faire devant les nouvelles constructions. De même, selon le plan pluie, il est préconisé de mettre le moins d'enrobé possible, la végétalisation est de mise.

Nouveau projet de développement de la zone sportive le Gros Buisson (N°4)

Les travaux de la phase 4 ont commencé : La résine sur la piste de roller, le terrain de pétanque et l'éclairage public.

Pour le lot éclairage public, M. le Maire a demandé un devis complémentaire (avenant) pour augmenter l'éclairage des structures car nous sommes en dessous de l'enveloppe financière de départ soit 103 908.90 euros HT et la Sous-Préfecture nous a signalé que si la somme était inférieure, la subvention DETR serait descendue.

M. Jean-Pierre PALADINI demande s'il n'avait pas été décidé en Conseil de ne pas laisser les administrés aller sur la zone sportive du Gros Buisson quand il y avait des travaux. Et cela car il a vu des personnes sur le terrain de pétanque.

M. le Maire rappelle, qu'en effet, c'est ce qui avait été décidé mais il faut tempérer la décision car ceux qui jouent actuellement à la pétanque sont sur le terrain du haut et ce n'est plus dangereux car les traverses qui dépassaient ont été retirées.

M. le Maire signale qu'il faudrait désactiver les badges des coureurs et des membres de

l'association de roller dès à présent afin qu'ils n'aillent pas sur la piste de roller pendant les travaux.

Par contre, les jeux ne seront pas posés avant quelques semaines car il y avait un délai de 5 semaines entre l'attribution du marché et la réception des jeux.

Retour Commission bâtiments communaux du 27 septembre 2022

M. le Maire passe la parole à M. Didier RYSSSEN qui fait un petit topo sur la réunion :

Tout d'abord rappel des travaux sur 2022

- . A l'église : Consolidation d'une moise d'arêtier défectueuse dans le clocher
- . A la salle des fêtes :
Réparation de la fuite
Peinture sur deux façades (GRATTAGE, REBOUCHAGE DES TROUS ET PEINTURE)
- Retrait auvent
- . A la Mairie
Création de deux pièces dans le grenier dont une pour le matériel d'entretien
Remplacement chaudière de la mairie

Travaux prévisionnels pour 2023

- . A la Mairie
Toujours au grenier, création de la salle d'archives avec rayonnages
- . A la salle des fêtes :
Pose d'un brise vue entre la salle et l'administré côté gauche.
Pose d'un grillage au fond du terrain, pour sécuriser l'accès à la rivière et d'un portail
Peinture de portes intérieures
Installation d'un auvent à l'arrière pour abriter les fumeurs.
- . Au bungalow des marcheurs :
Peinture extérieure à faire et pose d'une toiture métallique

Retour Commission fleurissement du 04 octobre

M. le Maire passe la parole à Mme Marianne LECOMTE qui fait un compte-rendu de sa réunion en rappelant l'ordre du jour :

- Démission de Christine PINIAU
- Point sur le fleurissement de cette année
- Déplantation et fleurissement d'automne (Date)
- Entretien massif
- Questions diverses

Marianne présente et remercie Madame Isabelle STEFFEN qui vient tout juste de se joindre à la commission et annonce que Mme Christine PINIAU a donné sa démission.

Point sur le fleurissement : les bacs de fleurs ont eu du mal à démarrer mais au final nous avons de superbes potées.

M. Jean Jacques GOUAULT suggère de mettre uniquement des géraniums dans les bacs pour le printemps et se chargera d'acheter et de planter les jardinières du balcon et des deux fenêtres de la Mairie. Il propose également de voir pour des dahlias au printemps dans le massif à la sortie de BETHENVILLE en allant sur PONTFAVERGER.

M. le Maire explique qu'il a proposé des géraniums car ils sont moins gourmands en eau donc les agents passeront moins de temps à les arroser.

Entretiens massifs : Les employés communaux continueront à arroser et désherber les fleurs.

La date de déplantation n'a pas été fixée tant que les fleurs restent belles ; en attendant, des pensées et des bulbes seront achetés et il faudra voir pour des bruyères, chrysanthèmes et des choux pour être prêt à replanter dès les premières gelées.

Les deux massifs de chaque côté du monument aux morts ne sont jamais très beaux car il n'y a pas assez de profondeur donc pas assez de terre. La commission décide donc de mettre soit des cailloux ou des ardoises avec des pots de fleurs.

Mme Marianne LECOMTE ira chez Floralties Garden et enverra des photos.

Questions diverses : Madame Odile LOMBARD a proposé de réduire le nombre de bacs de fleurs au printemps mais cette proposition n'a pas été retenue.

Mme Odile LOMBARD va se charger de refleurir les deux entrées de village : Vouziers et St Hilaire avec des persistants, et remettra quelques géraniums au printemps.

Mme Odile LOMBARD signale qu'il serait temps de désherber.

Retour Commission fêtes et cérémonies du 19 octobre 2022

M. le Maire passe la parole à M. Arnaud DESSERTENNE qui indique que cette réunion était axée sur les Jeux inter-villages entre Saint-Hilaire-le-Petit et Bétheniville (1^{ère} approche).

Les personnes présentes :

Mme Jennifer CHEMIN, présidente du Comité des Fêtes de Saint-Hilaire-le-Petit

Mme Maryvonne CHAUVET, adjointe au maire de Saint-Hilaire-le-Petit

M. Didier RYSSSEN, adjoint au maire de Bétheniville

M. Sébastien HUET, éducateur au foyer de l'enfance de Reims et habitant de Bétheniville

La réunion fait suite à la proposition de Mme Jennifer CHEMIN à M. Arnaud DESSERTENNE d'organiser ensemble des jeux inter-villages. M. Sébastien HUET est présent car il a déjà organisé, dans le cadre de son activité professionnelle, des manifestations de type Olympiades et Koh Lanta.

Pour avancer sur ce projet il faut répondre à quatre questions :

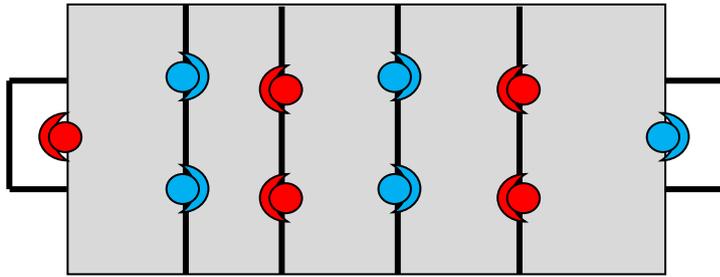
- Où** : L'endroit le plus approprié des 2 villages pour cette manifestation semble être la zone sportive de Bétheniville (terrain de football en accès libre, city, jeux à grimper).
- Quand** : Un samedi ou un dimanche de mai ou de juin pour une météo propice.
Durée : 10h-12h et 14h-18h.
Repas de fin de journée et remise des récompenses.
- Comment** : Constituer 1 équipe par village et un ensemble d'épreuves à réaliser.
Chaque épreuve gagnée rapporte des points qui sont reportés à la table de marque.
L'équipe ayant le plus de points à l'issue des épreuves a gagné.
Matériel : 2 lots de T-shirt personnalisés

Les épreuves :

L'idée est d'utiliser au maximum les infrastructures déjà présentes sur le site (City, jeux à grimper, parcours de santé).

1. Baby-foot : sur le City

5 joueurs dans chaque équipe répartis en 4 lignes de 2 joueurs de la même équipe et 2 gardiens.



Temps de jeu : 10 minutes

Matériel : corde, harnais, mousquetons, ballon

→ Epreuve pour adultes et enfants

2. Tir à la corde :

Une corde de 25 mètres, épaisse, est posée à terre. Un foulard ou une ficelle marque son milieu. On trace par terre, à 3 ou 4 mètres de chaque côté du point central, un repère. Les deux équipes se positionnent aux deux extrémités de la corde, derrière les repères tracés au sol. Les joueurs sont placés l'un derrière l'autre, et tiennent fermement la corde. Au coup de sifflet, les joueurs tirent de toutes leurs forces sur la corde. L'équipe qui remporte le duel est celle qui réussit à faire franchir le repère placé de son côté au foulard ou à la ficelle qui marque le milieu de la corde.

Matériel : 1 corde épaisse, 1 foulard

3. Parcours à l'aveugle :

Le parcours à l'aveugle se joue seul ou à plusieurs. Le but de ce jeu d'orientation est de réussir un parcours décidé par l'animateur en ayant les yeux bandés. Chaque joueur doit, avant de démarrer son parcours, repérer les obstacles ou objets à ramasser, et tenter ensuite de ne pas dévier de sa trajectoire jusqu'à l'arrivée. Le jeu est plus intéressant en équipe, car les enfants peuvent alors travailler en binôme. Un enfant a les yeux bandés, tandis que son coéquipier le guide à distance avec des indications simples telles que « stop », « avance », « à droite », « à gauche », ou bien « tout droit ».

Matériel : ballots de paille, haies, piquets

4. Les Cotons-tiges :

Duel 1 contre 1.

Le but est de faire tomber son adversaire grâce à un coton-tige géant. Dès qu'un des 2 joueurs tombe, on arrête le combat et on passe à un autre duel avec 2 autres joueurs.

5. Epreuve des poteaux :

Epreuve mythique du jeu télévisé Koh Lanta.

Le but est de tenir le plus longtemps possible l'équilibre sur le poteau.

En remplacement des poteaux, on peut se servir de grosses boîtes de conserve de 5 kg. Et augmenter la difficulté pour que le jeu ne soit pas trop long (tenir sur 1 pied, 1 main sur la tête, etc...).

Matériel : 20 grosses boîtes de conserve

6. Parcours du combattant :

Départ du terrain de football en accès libre, et franchissement d'obstacles mis en place sur cette aire de jeu (enjambement de pneus, escalade plan incliné glissant, ramping), puis

utiliser la tente canadienne, le rocher d'escalade et le parcours de santé pour terminer à côté du City.

4. Qui :

Il faudra réunir 30 personnes dans chaque village dont 10 enfants (8 ans-14 ans).

→ Communication par affiche (Saint-Hilaire-le-Petit s'occupe de la créer), panneaux digitaux, VAB, écoles.

→ Participation si possible de Bétheniville en Fêtes et des membres des associations.

Les participants de la réunion décident d'avancer chacun de leur côté dans leur village et ils décident de se réunir début 2023 pour faire le point sur l'avancée du projet.

Le 11 novembre 2022

Deux devis ont été demandés pour la préparation des petits fours sucrés et salés, l'un à la boulangerie de Bétheniville, l'autre à la boulangerie Claude de Pontfaverger. Le devis de la boulangerie de Pontfaverger étant bien moins cher pour une prestation identique, le conseil décide de le valider.

Les cartes postales acquises l'année dernière et représentant la commune ont été toutes scannées par Mme Christel BELET DESCARRIER, notre agent postal communal.

M. Michel LOMBARD en agrandit quelques-unes au format A4. Il refait des photos des mêmes endroits pour voir les différences.

Une petite exposition est prévue au 11 novembre.

M. Arnaud DESSERTENNE se propose de refaire un point avec Messieurs Michel LOMBARD et Didier RYSSEN.

M. le Maire tient à féliciter M. Arnaud DESSERTENNE pour la confection de la boisson du repas de la fête patronale : le mojito.

M. Arnaud DESSERTENNE informe le conseil que l'entreprise Cinéligue n'a toujours pas répondu à ses sollicitations concernant le projet de cinéma à l'école. Il a pourtant laissé plusieurs messages vocaux et envoyés plusieurs mails à cette société.

Téléthon 2022

M. Arnaud DESSERTENNE explique que cette année c'est un color run – c'est-à-dire qu'on se balance de la couleur : Les membres de l'association Bétheniville à toutes jambes et les familles qui s'inscriront, courront autour du parcours de santé avec un maillot blanc et à chaque passage, on leur a été demandé aux associations de Bétheniville de participer : l'association Bétheniville en fête a déjà accepté, L'association de foot et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers n'ont pas encore répondu.

Les membres du tricot du lundi après-midi se proposent de réaliser un plaid.

Il a été décidé de récupérer les bougies restantes de l'année dernière pour les vendre (éventuellement, elles pourront être peintes car cette année c'est la couleur qui est à l'honneur). A VOIR SI C'EST REALISABLE.

Il est demandé une enveloppe de 300.00 euros pour la poudre.

Revoir s'il est possible de faire sponsoriser l'acquisition des maillots blancs pour la course.

Vœux du Maire 2023

La date du vendredi 06 janvier 2023 a été retenue : 19h30 à la salle des fêtes

Inauguration des nouveaux équipements

M. le Maire souhaite qu'une inauguration commune se fasse courant avril 2023 pour la zone sportive du Gros Buisson qui, à cette date, devrait être entièrement terminée et pour la rue du Neuf Bourg.

Il faudra réfléchir au déroulement de cet événement dans un prochain conseil.

M. le Maire remercie tous les participants à la journée citoyenne. Mais il remarque un manque d'engagement de la part des enfants de la commune (seulement 2 enfants présents).

M. le Maire tient à féliciter Mme Nataly MATHE, Présidente de la commission Bibliothèque, pour le bon fonctionnement de la bibliothèque et notamment la venue cette année de deux auteurs. La directrice des écoles, Mme Valérie PIERRET, était très contente et a fait participer ses élèves. Notre agent communal, Mme Sonia CORPART, a organisé beaucoup d'activités en 2022 et a plein de projets pour 2023.

Enfin, M. le Maire souhaite faire un point sur les messes à l'église de Bétheniville. Il fait remarquer que sur les mois d'hiver, les messes sont souvent à Bétheniville, par exemple cette année si on se réfère au calendrier en décembre toutes les messes se feront à Bétheniville.

Vu l'augmentation du prix des fluides énergétiques, il serait bon de revoir ces dispositions afin de réduire la consommation de fuel.

Un courrier sera envoyé à l'Archevêché pour débattre de cette problématique.

FIN DE REUNION : 00H00